

	Règne.	Chap.	Section
2½ par cent lui seront alloués pour la collection. (Voyez <i>Marché.</i>)	1 Geo. IV.	16	3
TROIS RIVIERES.			
Acte accordant £3401 : 8 : 3 pour compléter la Cour.	1 Geo. IV.	14	
— PRISON DES			
Une somme d'argent approprié pour défrayer les dépenses de la bâtisse d'icelle et pour l'achever.	3 Geo. IV.	31	1
— COMMUNES DES (Voyez <i>Communes.</i>)			
TUTEURS.			
Nomination de ; Le Juge du District Inférieur de St. François pourra y procéder en la manière prescrite par la Loi.	3 Geo. IV.	17	14
Pourra sur appel être mise de côté dans les Termes Supérieurs de la Cour du Banc du Roi à Montréal ou aux Trois-Rivières. (Voyez <i>Cours, St. François.</i>)	15
VACCINE, INOCULATION PAR LA			
Acte pour l'encouragement de £1500 accordés pour cet objet.	1 Geo. IV.	7	..
Le Gouverneur nommera un Bureau de Médecins et Chirurgiens.	1
Devoir du Bureau.	2
Proportion d'argent dans chaque District réglée.
Régistre sera tenu par les Médecins qui inoculeront et produit sous serment.	3
Gouvernement nommera un Secrétaire.	4
	5